

**DEMANDE DE PROROGATION DE LA RECONSTITUTION
POUR UNE PÉRIODE DÉTERMINÉE****Règles s'appliquant à la demande**

- L'adresse de livraison et l'adresse postale du bureau enregistré de la société doivent être au Yukon.
- L'adresse de livraison du bureau enregistré de la société ne peut être une case postale.
- Droits exigibles : 40 \$ (formulaire imprimé) ou 20 \$ (YCOR)

Partie 1 – Renseignements sur la société			
Dénomination sociale		Numéro d'enregistrement	
Demandeur			
Nom de famille		Prénom(s). Les noms complets sont requis (pas d'initiales).	
Adresse postale			
Ville/Localité	Prov./Terr.	Code postal	Pays
Lien du demandeur avec la société			
<input type="checkbox"/> Je suis la personne qui a déposé la demande initiale de reconstitution pour une période déterminée.			
Adresses du bureau enregistré			
Adresse de livraison (pas de case postale)			
Ville/Localité	Prov./Terr. YT	Code postal	Pays Canada
Adresse postale			
Ville/Localité	Prov./Terr. YT	Code postal	Pays Canada
Communication avec la société			
Afin de faciliter la communication pendant le traitement de vos documents, veuillez indiquer :			
Mode de transmission – Choisissez un mode de transmission des documents certifiés de la société.			
<input type="checkbox"/> Par envoi électronique à l'adresse courriel de la société : _____			
<input type="checkbox"/> Par la poste à l'adresse postale du bureau enregistré			
Représentant de la société			
Personne-ressource : _____		Téléphone : _____	

Partie 2 – Reconstitution pour une période déterminée : ne remplir que la section appropriée (2.1 ou 2.2)**2.1 Ordonnance du tribunal**

La reconstitution pour une période déterminée sera prorogée conformément aux conditions énoncées dans l'ordonnance du tribunal.

Numéro de l'ordonnance du tribunal

 J'ai obtenu la copie ci-jointe de l'ordonnance du tribunal approuvant la prorogation de la reconstitution pour une période déterminée.**2.2 Reconstitution pour une période déterminée**

Note : La reconstitution pour une période déterminée ne peut dépasser 24 mois à partir de la date à laquelle la société a été reconstituée.

Nombre de mois demandé

Partie 3 – Signature et autorisation

En vertu de l'article 209 de la *Loi sur les sociétés*, commet une infraction quiconque fait une déclaration fautive ou trompeuse à l'égard d'un fait important dans un document déposé dans le registre des entreprises.

 J'ai obtenu l'autorisation de remplir cette demande.

Nom de famille de la personne qui signe ce formulaire

Prénom(s) de la personne qui signe ce formulaire

Titre de la personne qui signe ce formulaire

Signature

Date de la signature

AAAA/MM/JJ

En signant et en déposant ce formulaire, vous autorisez Entreprises, associations et coopératives à entrer les données s'y trouvant dans notre registre en ligne. Une fois entrés dans le registre, ces renseignements deviendront le document officiel. Nous faisons de notre mieux pour bien transcrire ces renseignements, mais leur exactitude ne peut être garantie. Si vous constatez des inexactitudes ou des omissions sur votre copie certifiée, il vous incombe d'en aviser Entreprises, associations et coopératives dans les 30 jours suivant sa réception pour les faire corriger.